Informations de base

2017/2962(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les attentats terroristes en Somalie **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général **Zone géographique** Somalie	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
16/11/2017	Décision du Parlement	T8-0444/2017	Résumé
16/11/2017	Résultat du vote au parlement		
16/11/2017	Débat en plénière		
16/11/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2017/2962(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0600/2017	15/11/2017	
Proposition de résolution		B8-0631/2017	15/11/2017	
Proposition de résolution		B8-0632/2017	15/11/2017	
Proposition de résolution		B8-0633/2017	15/11/2017	
Proposition de résolution		B8-0635/2017	15/11/2017	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0444/2017	16/11/2017	Résumé

Résolution sur les attentats terroristes en Somalie

2017/2962(RSP) - 16/11/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les attentats terroristes en Somalie.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE et Verts/ALE.

Le Parlement a exprimé sa solidarité avec les victimes des attaques terroristes perpétrées récemment en Somalie et **condamné les auteurs de ces attaques**, qui ont été attribuées au groupe rebelle Al-Chabab. Le 14 octobre 2017, un camion piégé a explosé au centre de Mogadiscio tuant au moins 358 personnes et en blessant 228 autres, tandis que 56 disparus n'ont toujours pas été retrouvés. Les députés ont salué l'action d'urgence entreprise rapidement par la Commission à la suite de cet attentat.

Les députés ont rappelé que la **menace de la famine** continuait de planer sur la Somalie, où environ 400.000 enfants souffrent de malnutrition aiguë et où 3 millions de personnes se trouvent dans une situation de crise ou d'urgence en matière de sécurité alimentaire.

Ils ont demandé à l'Union et à ses partenaires internationaux d'honorer leurs engagements envers la Somalie, en prenant tout d'abord des mesures pour **assurer la sécurité alimentaire, afin d'éviter les problèmes susceptibles de provoquer une famine**, mais aussi pour favoriser la sécurité et la réconciliation entre communautés, améliorer la gestion des finances publiques et contribuer à l'achèvement du processus de révision de la Constitution indispensable à l'obtention d'une stabilité durable.

Le Parlement a pris acte de la déclaration de Nairobi de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sur les **solutions durables pour les réfugiés somaliens et la réintégration des rapatriés en Somalie** : 420 000 réfugiés somaliens vivent dans des camps au Kenya, dont 350.000 dans le camp de Dadaab. Le gouvernement de la Somalie, le gouvernement du Kenya et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés sont convenus de faciliter le retour volontaire de 10.000 réfugiés en Somalie, dans des zones échappant au contrôle d'Al-Chabab.

La résolution a souligné la nécessité de **lutter contre l'impunité** et de veiller à ce que les auteurs de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre commis en Somalie répondent de leurs actes. Déplorant **l'embrigadement d'enfants soldats** par les militants d'Al-Chabab, les députés ont appelé les bailleurs de fonds internationaux, y compris l'Union européenne, à accorder la priorité à la mise en place de services de réinsertion, à l'éducation et à la scolarisation en toute sécurité des anciens enfants soldats.

Enfin, le Parlement a fait part de son inquiétude quant au fait que **les ressources naturelles, notamment le charbon de bois, restent une importante source de financement pour les terroristes**. Il a invité la Commission à étudier comment les systèmes de traçabilité et de diligence raisonnable peuvent être élargis afin de couvrir l'ensemble des ressources naturelles utilisées pour alimenter les activités terroristes et la violence.